## MISE EN LIGNE LE

## 27 JUIN 2024



# Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne de Lille

### VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du jeudi 20 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 14 juin 2024.

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents: (26) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Monsieur Julien DEWAELE, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s): (7) Madame Apolline ARQUIER (pouvoir donné à Jérôme LEMAY), Monsieur Luc LECRU (pouvoir donné à Aurélie LAPERE), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Antoine MEESCHAERT (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE), Madame Coralie PERIER (pouvoir donné à Alain RIME), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné Camille VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Claudine HEYMAN).

# 18 - SUBVENTIONS 2024 - SUBVENTION ANNUELLE A LA MISSION EMPLOI LYSTOURCOING

Rapport de Madame Isabelle VERBEKE, conseillère municipale déléguée chargée des affaires sociales et de la santé.

Vu en commission générale le 10 juin 2024.

Vu le courrier du Président de la Mission Emploi Lys-Tourcoing reçu le 29 mars 2024, qui sollicite une participation financière à hauteur de 37 177,05 €, équivalente à celle de l'année dernière.

Vu le crédit inscrit au budget 2024 au 65748-61 dédié à la subvention de la Mission Emploi Lys Tourcoing, permettant de répondre favorablement à cette demande,

## Il vous est proposé de :

• Fixer, pour l'année 2024, le montant de la subvention versée à la Mission Emploi Lys-Tourcoing à 37 177,05 € ;

- Autoriser Madame le Maire à signer la convention au titre de l'année 2024 annexée à la présente délibération, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier.
  - Ouï l'exposé de Madame Isabelle VERBEKE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations

Envoi en Préfecture le

2 6 JUIN 2024

NEUVILLE EN PERRAIN

Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain

Vice-Présidente du Département du Nord

Conseillère de la Métropole Européenne de Lille



## CONYENTION DE CONTRIBUTION ENTRE LA YILLE DE NEUYILLE-EN-FERRAIN ET LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING

Entre: La Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN

Hôtel de Ville, Rue Fernand Lecroart -BP N°8 - 59531 NEUVILLE-EN-FERRAIN Cedex

représentée par son Maire, dûment habilité par la délibération n°15-4-8 ci-après dénommé « la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN », d'une part,

Et: L'association Mission Emploi Lys-Tourcoing, régie par la loi du 1 er juillet 1901, 200 rue de Roubaix - 59200 TOURCOING

Représentée par son Président, Monsieur Olivier CANDELIER, ci-après dénommée « la Mission Emploi Lys-Tourcoing », d'autre part,

Vu les statuts de la Mission Emploi Lys-Tourcoing, notamment leurs articles 6 et 8 ;

Il est convenu ce qui suit :

## Article 1er Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la contribution de la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN aux dépenses de fonctionnement de la Mission Emploi Lys-Tourcoing.

## Article 2 Nature et montant de la contribution

La contribution consiste en une cotisation annuelle dont le montant est fixé à 37 177,05 €.

Ce montant se décompose par dispositif de la manière suivante :

➤ Maison De l'Emploi : 10 900,05 €

PLIE : 10 381,00 €
 Mission Locale : 15 896,00 €

. 10 0/0/00 0

#### Article 3 Versement de la contribution

La contribution s'effectue par mandat administratif.

### Article 4 Obligations de la Mission Emploi Lys-Tourcoing

La Mission Emploi Lys-Tourcoing invite les représentants de la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN désignés à participer à ses instances conformément à ses statuts.

La Mission Emploi Lys-Tourcoing, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre, communique auxdits représentants le bilan, le compte de résultat et ses annexes, le rapport d'activité et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice écoulé.

#### Durée de la convention Article 5

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1 et janvier 2024.

### Résiliation de la convention Article 6

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties signataires en cas de non-exécution de l'un des articles ci-dessus, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception.

#### Article 7 Litiges

Les litiges concernant l'exécution ou les conditions d'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Lille dans le cas où aucune solution amiable n'aurait pu aboutir entre les parties signataires.

Fait en deux exemplaires originaux à Tourcoing, le 27/03/2024

Pour la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN, Madame Marie TONNERRE-DESMET Maire

direction@lamelt.fr

03 20 28 82 20

200, rue de Roubaix, 59 200 Tourcoing

Suivez-nous sur les réseaux sociaux!







